



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 09/0276

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Mademoiselle Angélique CORNET,

Considérant que Mademoiselle Angélique CORNET est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes sous le numéro 508 097 078 (code APE 4771Z),

Considérant que Mademoiselle Angélique CORNET a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mademoiselle Angélique CORNET est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 58 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : prêt-à-porter et accessoires.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1 Avril 2009 pour se terminer le 30 Septembre 2009 moyennant une redevance de 2.085,31 € ainsi calculée : 100,40 €/m².

ARTICLE 3 : Mademoiselle Angélique CORNET a remis ce jour un chèque de 2.085,31 € libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant au montant de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Mademoiselle Angélique CORNET, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

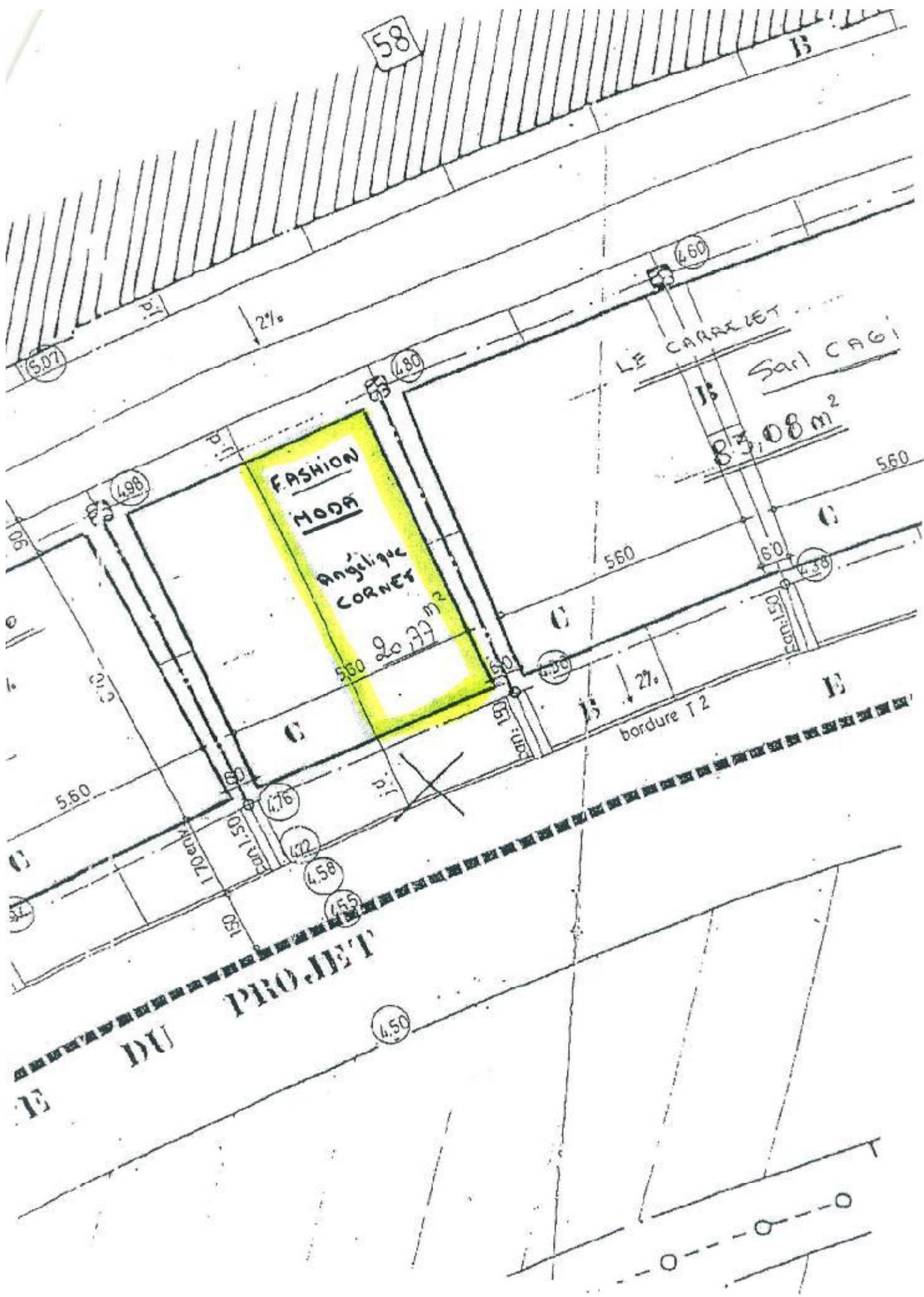
Fait à ROYAN,
Le 31 mars 2009

Lu et approuvé,

Angélique CORNET

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 mai 2009



58

507

498

480

460

FASHION
MODA

Angelique
CORNET

20.77 m²

Sarl CAGI

83.08 m²

560

560

60

458

450

bordure T 2

E

DU
PROJET

E

450

2%

2%